

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt juin à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la mairie de Crouy, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02880 Crouy).

Date de la convocation :

13 juin 2023

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---------------------|------------------|-------------------------------------|
| Membres en exercice | Membres présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 26 | 18 | 18 |

Sous la Présidence de M. ENGRAND Olivier, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme. BERGE Séverine, M. BÉZIN Jean-Marc, M. CHATELAIN Jackie, M. CHOQUENET Vincent, M. COUTEAU Jean-Marie, Mme. DENUCC Isabelle, M. DESUMEUR Alex, M. D'HIVER Gérard, M. ENGRAND Olivier, Mme. FERTON-HERPE Thérèse, Mme. JUVIGNY Nicole, Mme. LALUC Sylvie, M. MARCHAL Jean-Bernard, Mme. MARTIN Nathalie, M. MONTARON Philippe, M. NIVART Jean-Luc, M. PHILIPPON Vincent, M. ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : M. BÉZIN Jean-Marc

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr KIDIERA-COULIBALY Abou, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza

Les absents sont excusés

| | |
|--|---------|
| Mise en place des modifications sur le réseau urbain (TUS) | Rapport |
| | N°5 |

À la suite de la hausse du montant de l'indexation passant de 8,62 % pour atteindre les 16.27 % en 2023, il est proposé de réduire du même montant l'offre de transport.

En effet, l'objectif du SITUS, n'étant pas de faire supporter les hausses aux usagers il est proposé, d'impacter les lignes notamment aux heures où la fréquentation n'est pas dense.

Cette réduction de ligne engendre, la suppression de deux équivalents temps-plein et la suppression d'un bus (soit 13 lignes au lieu de 14) pour l'exploitant Transdev-CAP.

Les principaux changements sont les suivants :

- Fusion de deux lignes 3 et 6
- La ligne 5 ne s'effectuera plus avec un bus de 11 m mais avec un mini véhicule matin et soir
- Suppression de plusieurs créneaux horaires avec une faible fréquentation
- Cœur de ville sera fait avec les véhicules électriques dès leur arrivée.

Aussi, il est proposé de lancer ces modifications à partir du 10 juillet 2023, durant les vacances scolaires pour permettre aux usagers de prendre les bonnes habitudes avant la rentrée de septembre 2023.

Une communication a été faite auprès des conducteurs qui sont favorables à ce changement et une communication sera faite via nos réseaux sociaux, aux arrêts de bus et dans les bus auprès des usagers.

Ces modifications engendre une économie non négligeable pour le SITUS soit 134 239 €HT

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver la mise en place des modifications sur le réseau urbain à compter du 10 juillet 2023.

Avis FAVORABLE du Bureau Syndical.

DELIBERATION

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en place des modifications sur le réseau urbain à compter du 10 juillet 2023.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 002-250204120-20230620-20062023_5-DE

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents,

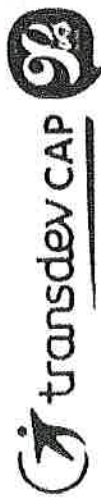
Affiché, le 22 juin 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,



Nouveau réseau urbain SITUS le 10 juillet 2023



SITUS

Transport Urbain Saisonals

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 002-250204120-20230620-20062023_5-DE



Différentes modifications essentielles du réseau :

Gain de 2 Equivalents Temps Plein :

- Réduction de la production de 63 000 KM (modification du Roulement conducteur, réduction des Repos en semaine, 1 service voiture en moins).

Période Scolaire :

- 20 services au lieu de 21 du lundi au vendredi
- 18 services au lieu de 21 le samedi

Période Vacances Scolaires :

- 18 services au lieu de 19 du lundi au vendredi
- 16 services au lieu de 18 le samedi

AMENAGEMENTS DU RESEAU

13 lignes au lieu de 14 lignes :

- La ligne 3 intègre les circuits de l'ancienne ligne 6 (lignes 3 et 6 en une seule ligne).

Services Cœur de Ville :

- Les conducteurs affectés effectueront avec les Bus 32,26,27, la ligne 5 de 07h23 ainsi que les dernières courses en vacances Scolaires, et tous les samedis dès 17h00

TAD :

- Lignes 5 et 7 s'effectueront avec le même véhicule (les horaires de passage sont décalés de 10 minutes pour éviter les retards importants de prise en charge).

Modifications de plusieurs courses :

- **Ligne 1 :**
 - En Heures creuses ne dessert plus l'IUT
 - Termine et repart de l'hôtel de Ville
 - Arrêt de la desserte du Parc des Moulins
- **Ligne 7 :**
 - 17h05 Gare/Le Chalet circule sur toutes les périodes
 - 17h35 Le Chalet/Gare circule sur toutes les périodes

Suppressions de plusieurs courses :

- **Ligne 2 :**
 - 07h00 Prévoyance/Pôle Emploi
 - 18h29 St Médard/Bains du Lac
 - 19h04 Bains du Lac/Mantoue
- **Ligne 4 :**
 - 18h30 Gare/Centre Social
 - 09h31 Gare/Centre social uniquement les jours de Marchés
 - 10h06 Dr Roy/Gare uniquement les jours de Marchés

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

Besser le travail

ID : 002-250204120-20230620-20062023_5-DE

Différentes modifications essentielles du réseau :

Suppressions de plusieurs courses :

- Ligne 5 :
 - 07h05 Gare/Bois Roger
- Ligne 9 :
 - 10h05 Bara/Louise Michel
 - 10h25 Louise Michel/Mantoue
 - 14h35 Bara/Louise Michel
 - 15h05 Louise Michel/ Matoue

Suppressions de plusieurs courses :

Courses de l'après-midi décalées :

- Ligne 11 :
 - 14h10 Bara/Jean Mermoz
 - 14h28 Cité Garnier/Rue du Collège
- Ligne 12 :
 - 18h47 Marechal Foch/Chemin des vendanges

Lignes Cœur de Ville :

- 07h15 Gare/Gare
- 19h30 Gare/Gare
- 20h05 Gare/Gare
- 17h10 Gare/Gare (circule uniquement en période scolaire du Lundi au Vendredi)
- 17h45 Gare/Gare (circule uniquement en période scolaire du Lundi au Vendredi)
- 18h20 Gare/Gare (circule uniquement en période scolaire du Lundi au Vendredi)
- 18h55 Gare/Gare (circule uniquement en période scolaire du Lundi au Vendredi)

**L'information conducteurs sera
faite à compter du lundi
12.06.2023 !**

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 002-250204120-20230620-20062023_5-DE



Tableau point financier :

| | Base Contrat 2017 | Facturé 2022 | Avenant € 2017 | Avenant € 2023 | Facturable 2023 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Taux d'indexation | | 8,52% | | 16,27% | |
| Part Fixe | 420 282 € | 456 483 € | 495 120 € | 575 676 € | 488 679 € |
| Taux Kilométrique | 2,928 € | 3,180 € | 2,928 € | 3,404 € | 3,404 € |
| Kilomètres COMMERCE | 580 439 | 591 217 | 525 126 | 525 126 | 591 217 |
| Part Variable | 1 699 542 € | 1 880 069 € | 1 537 584 € | 1 787 530 € | 2 012 679 € |
| Total Chiffre d'affaire | 2 119 824 € | 2 336 552 € | 2 032 704 € | 2 363 206 € | 2 501 358 € |
| Ecart entre Facturé 2022 et avenant € 2023 | | | | 26 654 € | |
| Ecart entre avenant € 2023 et le facturable 2023 | | | | | 13 |

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

Bernier
L'Yvraite

ID : 002-250204120-20230620-20062023_5-DE